

Le Conquet, le 19 octobre 2021

Conseil de gestion 19 octobre 2021

Délibération n°2021-078

Election du président du conseil de gestion

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-1703 et n° 29-2021-10-12-00004 du 12 octobre 2021 modifiant la composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu les articles 9, 17, 18 et 19 du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté le 28 septembre 2020 ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Après déroulement du scrutin et dépouillement des votes par les assesseurs et les scrutateurs, M. Maël de Calan, président du Département du Finistère, est élu, à l'unanimité, président du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise.

Le Préfet du Finistère

Pour le préfet,
Le sous-préfet de Brest

Jean-Philippe SETBON

Le Préfet maritime de l'Atlantique

